

propre maître. Le contribuable canadien mérite mieux que cela. Le Conseil des grains du Canada a beaucoup déçu jusqu'ici en ne donnant pas la direction voulue dans ce domaine. Il n'a pas tenu compte des besoins des cultivateurs et des céréaliers canadiens en matière de marchés. Il se préoccupe de ses propres problèmes, de ce qui arrive aux compagnies de céréales, mais il pense rarement au marché d'exportation.

• (8.10 p.m.)

Je soutiens que ce projet de loi porte sur le marché d'exportation et je m'empresse d'ajouter que certaines compagnies de céréales ont adopté dans leurs mémoires une attitude beaucoup plus positive au sujet de ce problème que le Conseil des grains, mais en général, ces mémoires m'ont déçu. Le Conseil des grains doit donner le ton et innover en vue de régler les problèmes qui se posent dans l'Ouest au sujet des céréales. Il devrait effectuer des recherches pour mettre au point de nouvelles variétés de céréales plus perfectionnées, des méthodes moins coûteuses de manutention et de transport—il devrait explorer les marchés futurs pour se rendre compte quelles variétés de grains sont demandées.

Les possibilités d'échange devraient être étudiées aussi en fonction des facilités de crédit. Je pense que des changements devraient être effectués au sein du Conseil, car, à l'heure actuelle, il ne montre pas les qualités voulues pour accomplir ces choses. Le Conseil des grains du Canada devrait étudier les fluctuations du marché où la demande est plus faible pour les produits primaires, c'est-à-dire les grains, et plus forte pour un produit secondaire comme la viande. Il devrait explorer les possibilités du marché international de la viande et voir s'il y aurait avantage à créer un marché qui procurerait plus d'emplois que la culture des grains. Ce n'est qu'un des nombreux domaines à explorer.

Le Conseil des grains est l'œuvre du gouvernement, monsieur l'Orateur, et nous devrions en exiger un meilleur rendement ou le congédier. Le Conseil devrait étudier la valeur du grain, du blé surtout, comme aliment. Tout récemment encore, j'ai lu dans les journaux que le pain enrichi n'était bon qu'à faire mourir des rats de faim. Je tiens à dire que le blé entier a une valeur bien supérieure. Si le pain n'est pas satisfaisant, c'est qu'on a d'abord appauvri le blé qui est riche en vitamines, en minéraux, en protéines et en amidon. Comme pays producteur de grains, nous devrions mettre au point des aliments perfectionnés, meilleurs et de nouvelles utilisations pour notre blé. La portée du bill est peut-être assez large pour permettre une telle recherche.

Nous n'insisterons pas, monsieur l'Orateur. Comme nous l'avons souvent dit, nous sommes en faveur du bill et nous croyons qu'il faut le présenter maintenant. Nous sommes donc prêts à l'appuyer.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, il était à prévoir que le représentant de la circonscription qui comprend la ville du blé, Brandon, s'intéresserait aux conséquences du bill C-175 dont la Chambre est saisie. J'ai suivi le débat très attentivement, cet après-midi, et j'ai appris avec plaisir que le ministre avait modifié son attitude de façon très nette depuis la présentation de ce bill, qui portait alors le n° C-196, au cours de la dernière session.

[M. Thomson.]

Dans le peu de temps à ma disposition, j'ai relu le compte rendu du débat. Le ministre a insisté alors sur la nécessité de faire vite, étant donné l'importance capitale des amendements essentiels à apporter à la loi sur les grains du Canada, si nous voulions régler le problème qui avait atteint les proportions d'une crise, le printemps dernier, savoir les difficultés résultant de la forte baisse des ventes de blé en particulier et du grain en général. Comme l'a souligné le député de Mackenzie (M. Korchinski), qui a parlé au nom de l'opposition officielle plus tôt, le ministre a pris une attitude un peu différente aujourd'hui. Le ministre soutenait auparavant que le succès des exportations de grains dépendait de l'adoption rapide du bill, mais cet argument ne vaut plus.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, à titre de représentant d'une circonscription dont la prospérité est encore étroitement attachée à l'industrie céréalière, je trouve extrêmement important que ce bill soit étudié à fond. C'est la première fois depuis 1930 que d'importantes modifications sont apportées à la loi sur les grains du Canada. L'économie prospère des Prairies prouve que le blé est encore roi. Depuis deux ans il règne de plus en plus un climat que l'on qualifie populairement d'aliénation occidentale, dont le grand responsable est le gouvernement qui a semblé oublier complètement l'importance fondamentale du blé dans la bonne marche de l'économie des Prairies. Les politiques qui ont été lancées sont incompréhensibles pour la plupart des cultivateurs et des producteurs des Prairies. J'ai assisté à plusieurs réunions où on a essayé à diverses reprises de s'attaquer à la crise croissante du commerce des céréales. Au printemps dernier, j'ai assisté également à plusieurs réunions sur le programme LIFT—Lower Inventory for Tomorrow, ainsi que l'a qualifié le gouvernement, et Lower Income for Tomorrow, comme l'ont baptisé les cultivateurs mécontents.

A cette époque, on critiquait le gouvernement fédéral, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre de la Saskatchewan chargé de la Commission du blé, de n'avoir pas su voir que le programme LIFT ne résoudrait en rien le problème des céréales; qu'en fait, à la longue, il ne ferait que l'aggraver. La preuve en a été apportée récemment par la nouvelle de l'augmentation des ventes de céréales, la réouverture du marché en Chine continentale et les perspectives de ventes considérables de céréales, surtout de blé, à l'Union soviétique. Nous nous apercevons en effet que le gouvernement a si mal calculé le programme LIFT qu'en créant artificiellement une mauvaise récolte—ou une mauvaise récolte sur ordre du gouvernement comme disent les cultivateurs—nous avons peut-être compromis notre position et nos perspectives de vente pour l'avenir.

• (8.20 p.m.)

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, j'insiste pour qu'au lieu de donner suite à la demande du ministre visant à rétablir le bill à la Chambre au point où il était parvenu lors de la dernière session, nous procédions avec beaucoup de précaution et de circonspection, afin de bien revoir la loi sur les grains du Canada et d'aborder les problèmes épineux qui se posent à l'industrie céréalière canadienne. Les changements intervenus au cours des derniers mois montrent qu'il n'y a pas lieu d'agir d'une façon précipitée. De nouveaux débouchés s'offrent à nous, que nous prenions des mesures quant à la teneur en